

ANNEXE

Réponse du BCEI à CIC concernant les modifications proposées au Programme des étudiants étrangers

26 juillet 2012

1. Exposé des motifs

Le BCEI et ses établissements membres sont entièrement acquis à la cause de la préservation de l'intégrité du Programme des étudiants étrangers et de la promotion de la marque canadienne de l'éducation. Ils se prononcent notamment en faveur des mesures antifraude et antiabus qui reposent sur les données disponibles. Nous sommes des partenaires à part entière de CIC et avec d'autres membres du Consortium canadien pour le marketing international de l'éducation (CCMIE) dans ce contexte.

Le BCEI est également conscient du fait que l'accueil et le milieu favorable que le Canada a créé pour ses étudiants internationaux sont l'un des piliers de sa réputation à l'étranger. En effet, au moment de choisir leur destination d'études à l'étranger, les étudiants internationaux donnent énormément de poids aux pays qui ont des politiques et pratiques d'immigration leur étant favorables. Les modifications visant à renforcer l'intégrité du système sont appréciées. Parallèlement, il faut faire attention à ce que l'accueil reste chaleureux pour les étudiants qualifiés qui sont de bonne foi.

2. Concertation

Il est impossible de parvenir à un système solide et durable sans partenariat avec ceux qui conçoivent et assurent les services scolaires qui attirent les étudiants internationaux au Canada et les lui font garder. C'est pourquoi nous recommandons que des concertations continuent d'avoir lieu avec les provinces, les territoires et les grands acteurs du domaine, notamment avec le BCEI (l'association nationale de l'éducation internationale qui représente les établissements à tous les niveaux d'études), afin de faire en sorte que les compétences appropriées soient appliquées là où elles auront le plus d'impact. Ces concertations permettront également à CIC de prévoir un calendrier réaliste pour la mise en œuvre, étant donné que les commentaires des établissements nourriront l'élaboration de la politique et du programme opérationnel. Nous préconisons que CIC consulte le BCEI, le CCMIE et leurs établissements membres directement pendant le processus de révision de la politique et du programme opérationnel, à l'occasion du congrès annuel du BCEI à Montréal (du 4 au 7 novembre) et à d'autres occasions.

3. Exigence d'étudier – Souplesse

Le BCEI apporte son soutien à la proposition consistant à exiger que les détenteurs de permis d'études poursuivent vraiment des études.

En revanche, sur le plan opérationnel, nous recommandons d'instaurer une certaine souplesse pour les étudiants de bonne foi qui sont entre programmes ou autrement incapables de s'inscrire, comme cela peut-être le cas pour le CAQ dans les établissements du Québec.

4. Exigence d'étudier – Rapports

Le BCEI recommande de bien réfléchir au moment de donner aux étudiants la responsabilité de communiquer la continuité de leur inscription. Dans le système actuel, les étudiants sont chargés de donner à CIC les documents officiels de leur première admission et des inscriptions ultérieures à la demande de CIC. La période de communication peut être modifiée pour qu'elle prenne en compte la nouvelle exigence d'étudier.

Si la communication par les étudiants des documents officiels à CIC était jugée inadéquate, le BCEI recommanderait une méthode de surveillance des inscriptions parallèlement aux systèmes existants des permis de travail, tels que le permis de travail hors campus, afin de faciliter l'administration pour les établissements comme pour CIC.

5. Pas de permis d'études de moins de six mois – Répercussions

Le BCEI s'inquiète de la proposition d'éliminer les permis d'études pour les études de moins de six mois. De nombreux établissements, surtout au niveau postsecondaire, accueillent des étudiants pendant moins de six mois dans des programmes pour lesquels un permis d'études est nécessaire. Certains établissements exigent de tous leurs étudiants internationaux qu'ils aient un permis d'études. Les permis d'études sont souvent demandés pour avoir accès à une couverture d'assurance maladie de l'établissement. De nombreux programmes de bourses du gouvernement du Canada, par exemple, le Programme des futurs leaders dans les Amériques (PFLA), sont des programmes courts, et les étudiants participants doivent obtenir l'assurance maladie de l'établissement.

De nombreux accords et partenariats internationaux sont fondés sur la possibilité selon laquelle les détenteurs de permis d'études courtes pourraient gagner de l'expérience professionnelle sur le terrain au Canada en complément de leurs études, qu'ils peuvent obtenir sur le campus avec un permis d'études valide ou avec un permis d'études en combinaison avec un permis de stage ou de programme coopératif. Cette expérience professionnelle donne aux étudiants à court terme un aperçu des normes sociales canadiennes, crée des liens avec leur collectivité locale, et, dans certains cas, permet aux étudiants d'appliquer ce qu'ils apprennent pendant leurs études en milieu de travail canadien, ce qui améliore le gain pédagogique qu'ils retirent de leur expérience en salle de classe. Ces accords comprennent les étudiants chercheurs en visite qui font leurs études et gagnent de l'expérience de recherche sur le campus, les étudiants en échange pour une session dont le programme d'échange comprend la possibilité de travailler sur le campus et les étudiants en visite pendant une session qui participent à un stage parallèlement à leurs études ou à leur suite. Les étudiants chercheurs en visite et étudiants en échange sont plus susceptibles de revenir au Canada pour leurs études supérieures, et les étudiants à court terme qui profitent de la possibilité de travailler sont plus susceptibles de promouvoir le Canada à leurs amis et famille.

Le Canada est réputé à l'international comme destination d'études proposant une gamme impressionnante d'options d'études, notamment la possibilité d'obtenir de l'expérience professionnelle recherchée parallèlement aux études. Éliminer la possibilité de travailler pendant des études courtes nuirait à l'image de marque du Canada et à son attrait pour les étudiants internationaux.

Si la proposition d'éliminer les permis d'études de moins de six mois était adoptée, nous prions CIC de bien vouloir trouver d'autres solutions pour le marché croissant des possibilités d'études et travail à court terme au Canada.

6. Permis de travail – Restriction aux programmes pour les étudiants

L'Avis fait allusion au fait de restreindre l'admissibilité aux programmes de permis de travail conçus pour les étudiants internationaux (par exemple, le Programme de permis de travail hors campus et les Permis de travail pour les étudiants - Programmes coopératifs et de stages). Le BCEI préconise l'adoption d'une méthode plus générale, qui comprendrait les options actuelles (permis pour les

étudiants privés de ressources ou pour les étudiants qui reçoivent un avis relatif au marché du travail favorable, par exemple). En général, le BCEI demande à CIC d'adopter une optique en matière d'admissibilité aux permis de travail qui soit favorable au grand objectif du Canada en matière d'immigration qui est de retenir les talents.

Les modifications apportées aux permis de travail au Royaume-Uni ont sérieusement érodé les possibilités pour les étudiants internationaux et ont eu des répercussions négatives sur la réputation du pays comme destination favorable pour les nouveaux étudiants, comme en témoigne cet article : <http://www.universityworldnews.com/article.php?story=201207201619366>.

7. Études de moins de six mois – Traitement au Canada des premiers permis d'études

Le BCEI se réjouit de la proposition de créer un mécanisme pour que les visiteurs puissent poser une première demande de permis d'études au Canada. Cette possibilité est particulièrement nécessaire étant donné les fermetures récentes de sections des visas de certaines missions canadiennes aux É.-U. qui ont rendu problématique la tâche de demander un premier permis d'études à l'aide d'une méthode sûre pour les visiteurs au Canada.

8. Désignation des établissements admissibles

Le BCEI encourage les efforts visant à renforcer l'intégrité du Programme des étudiants étrangers. Cela dit, nous demandons l'adoption d'une méthode inclusive pour désigner les établissements admissibles à l'accueil d'étudiants internationaux. Une méthode restrictive et exclusive pourrait éliminer inutilement des établissements et entacher leur réputation, ainsi que limiter les options pour lesquelles le Canada est connu et apprécié des étudiants internationaux.

9. Ressources

Le BCEI recommande à CIC de se doter des ressources appropriées pour gérer le Programme des étudiants étrangers sur le plan opérationnel. La compétitivité du Canada sur le marché de l'éducation internationale repose en grande partie sur la capacité de CIC à assurer un service rapide et précis. Nous demandons à ce que tous les programmes et politiques reçoivent des objectifs ambitieux en matière de délais de traitement et soient conçus en ayant la simplicité administrative à l'esprit. Cela sera essentiel, notamment dans le cas des programmes financés par le gouvernement, tels que les bourses du roi Abdullah d'Arabie saoudite et les bourses Science sans frontières du Brésil, où les pays concurrents proposent toute une gamme d'avantages, dont un traitement rapide.